



Rapport
«Santé des abeilles en Suisse 2025»

Table des matières

1. Introduction/situation initiale.....	3
2. Données existantes et recueillies.....	3
3. Loque européenne et américaine & varroase	3
3.1. <i>Loque européenne</i>	4
3.2. <i>Loque américaine</i>	5
3.3. <i>Varroase</i>	6
4. Pertes hivernales	6
5. Menace de nouveaux ravageurs	8
5.1. <i>Petit coléoptère de la ruche</i>	8
5.2. <i>Frelon asiatique</i>	9
5.3. <i>Acarien Tropilaelaps</i>	12
6. Enquête relative à la santé des abeilles 2025.....	12
6.1. <i>Maladies/ravageurs observés</i>	13
6.2. <i>Maladies/ravageurs posant le plus de problèmes</i>	13
6.3. <i>Infestation varroa</i>	14
6.4. <i>Paralyse chronique (CBPV)</i>	14
6.5. <i>Santé des abeilles en général</i>	15
6.6. <i>Raisons d'une amélioration ou détérioration de la santé des abeilles</i>	15
6.7. <i>Offre en nourriture des abeilles mellifères</i>	15
7. Intoxications d'abeilles	17
8. Résumé	18

1. Introduction/situation initiale

Sur mandat de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), le Service sanitaire apicole (SSA) établit, sur la base de données existantes, un rapport annuel résumant la santé des abeilles en Suisse. Comme au cours des années précédentes, le SSA a effectué une enquête sur la santé des abeilles. Les réponses reçues ont été prises en compte dans le présent rapport.

2. Données existantes et recueillies

Concernant l'état de santé des abeilles, les données ci-après ont été intégrées dans le rapport :

- Statistique de loque européenne et américaine (Info SM, statistiques OSAV)
- Pertes hivernales (Revue suisse d'apiculture, apisuisse/Agroscope et COLOSS)
- Rapport sur le programme de détection précoce Apinella relatif au petit coléoptère de la ruche (OSAV)
- Découvertes du petit coléoptère de la ruche en Italie (Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie IZSve)
- Suspensions d'intoxication (SSA)
- Suspensions et découvertes de frelon asiatique (www.frelonasiatique.ch)
- Découvertes de frelon asiatique (cartes info fauna und MNHN)
- Distribution de Tropilaelaps (PHIRA Science)
- Enquête sur la santé des abeilles auprès des apicultrices et apiculteurs (SSA)
- Données météorologiques (Bulletin climatologique de MétéoSuisse)

3. Loque européenne et américaine & varroase

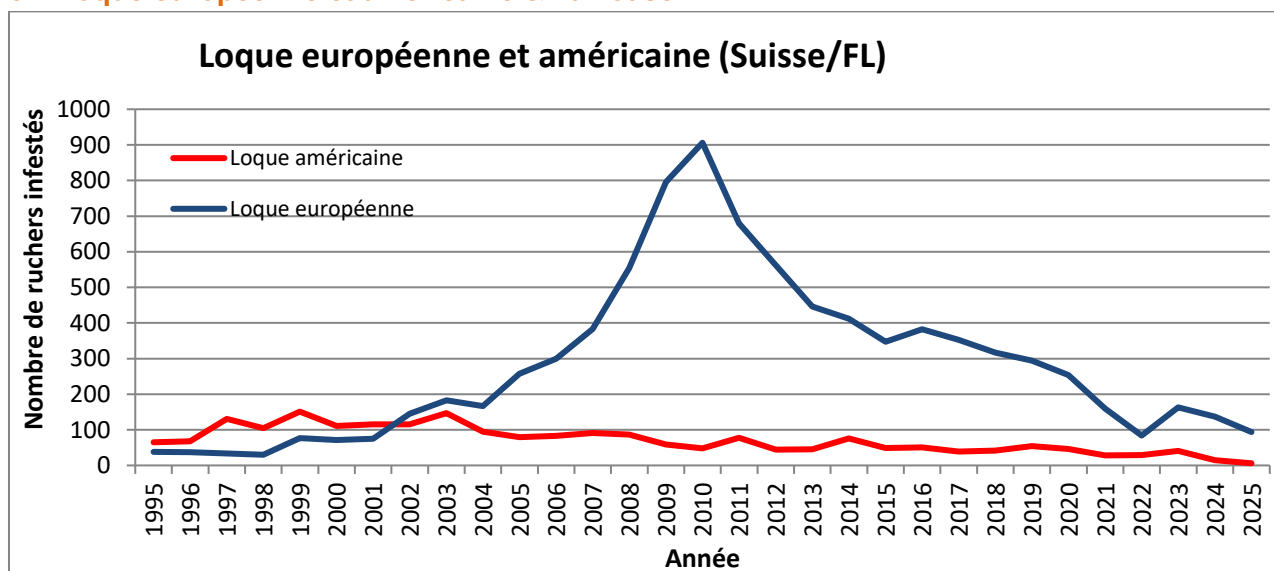


Illustration 1 : annonces d'épizooties au cours des années

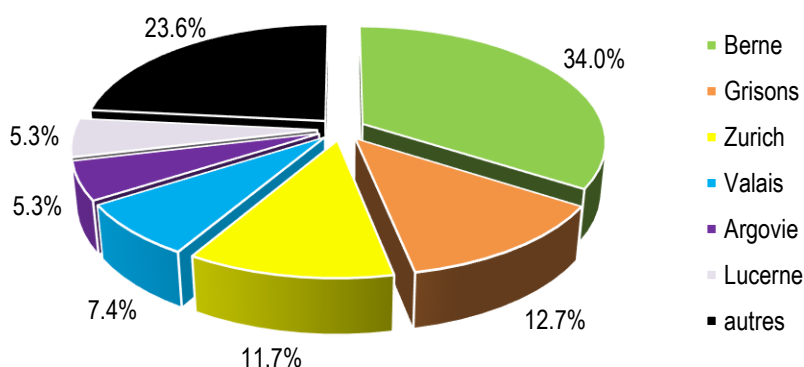
Source: Info SM, situation au 22 janvier 2026

En 2025, 94 cas de loque européenne et 6 cas de loque américaine ont été enregistrés (annonces au 22 janvier 2026). Comparativement à l'année précédente, il s'agit d'une réduction de 31,4 % des cas de loque européenne (137 cas l'année précédente) et même de 60 % des cas de loque américaine (15 cas en 2024). Les cas d'épizootie ont continué à baisser au cours de l'année 2025 et, dans le cas de la loque américaine, ont atteint leur niveau le plus bas depuis le début des enregistrements en 1923.

Il est à noter que les déclarations d'épizootie sont effectuées à l'échelle de chaque rucher. Cela signifie que plusieurs ruchers d'un apiculteur atteints de loque américaine ou de loque européenne sont enregistrés comme plusieurs cas dans la statistique des épizooties. Il existe en outre le cas particulier où l'on peut constater à la fois la loque américaine et la loque européenne sur un rucher. Dans le système d'information sur les annonces des cas d'épizootie (Info SM), les annonces doivent être enregistrées par épizootie. Les ruchers présentant une double infection sont donc enregistrés deux fois (une fois comme loque américaine, une fois comme loque européenne). Cette information n'est pas prise en compte dans le présent rapport, car les doubles infections ne sont pas spécifiées dans l'Info SM.

3.1. Loque européenne

Les données concernant la loque européenne sont recueillies depuis 1937. Depuis 1995, la loque européenne est considérée comme une épizootie à combattre au titre de l'Ordonnance sur les épizooties (OFE) et est donc soumise à déclaration obligatoire. Cette pathologie a atteint son apogée en 2010 avec 906 cas (ill.1). A l'époque, environ 5 % de tous les apiculteurs suisses étaient concernés par cette maladie du couvain. Après entrée en vigueur, au cours de la même année, des directives techniques concernant les «mesures à prendre en cas d'épizootie de loque européenne des abeilles», le nombre de cas annoncés de loque européenne a rapidement diminué. Les nouvelles directives ont contribué au recul constant de la maladie. Il existe de grandes différences régionales - certaines régions sont plus touchées par la loque européenne (ill. 2).



Canton	Cas	% des cas
Berne	32	34,0
Grisons	12	12,7
Zurich	11	11,7
Valais	7	7,4
Argovie	5	5,3
Lucerne	5	5,3
Glaris	4	4,3
Soleure	4	4,3
Fribourg	4	4,3
Obwald	3	3,1
Uri	2	2,1
Schwytz	1	1,1
Saint-Gall	1	1,1

Thurgovie	1	1,1
Vaud	1	1,1
Genève	1	1,1
Total	94	100,0

Illustration 2 : cas de loque européenne 2025 par canton

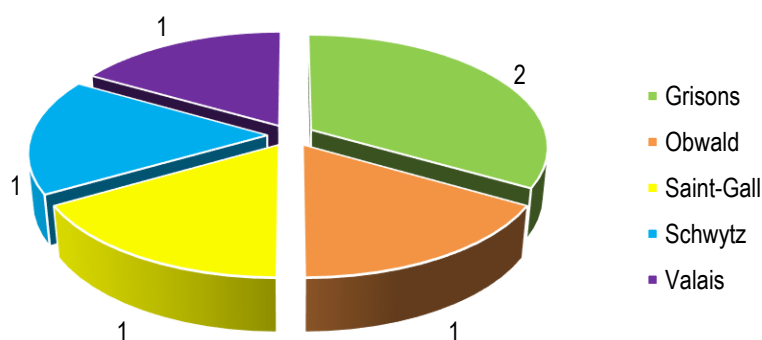
Source: Info SM, situation au 22 janvier 2026

Comme les années précédentes, la plupart des cas de loque européenne ont été annoncés dans le canton de Berne. Il faut cependant tenir compte du nombre élevé de colonies dans ce canton. Bien que Berne soit en tête en termes de nombre absolu de cas, seuls 1 % des apiculteurs/trices du canton sont touchés par cette maladie du couvain.

Comme l'année précédente, les apiculteurs/trices des cantons suivants ont été proportionnellement les plus touchés. A Glaris, 4 % des apiculteurs/-trices ont été touchés, dans celui de Obwald 3,5 %. Dans les autres cantons, le pourcentage d'apiculteurs touchés était inférieur à 2 %. En comparaison avec le nombre d'apiculteurs, les cantons de Glaris et Obwald comptaient déjà le plus grand nombre de cas en 2022, 2023 et 2024.

3.2. Loque américaine

Les données relatives aux ruchers infectés par la loque américaine sont recensées depuis 1923 et ont atteint leur apogée dans les années 1970 avec parfois des pics à plus de 400 cas par an. Depuis 1995, la loque américaine est considérée comme une épizootie à combattre au titre de l'Ordonnance sur les épizooties (OFE) et est donc soumise à déclaration obligatoire. Au cours des 10 dernières années, le nombre de cas annoncés s'est stabilisé à un niveau sensiblement plus bas (ill. 1).



Canton	Cas	% des cas
Grisons	2	33,2
Obwald	1	16,7
Saint-Gall	1	16,7
Schwytz	1	16,7
Valais	1	16,7
Total	6	100,0

Illustration 3 : cas de loque américaine 2025 par canton

Source: Info SM, situation au 22 janvier 2026

En 2025, seuls 6 cas ont été enregistrés sur le plan national (ill. 3). Dans l'ensemble, les cas de loque américaine restent à un niveau très bas. En 2025, un cas a notamment été enregistré à

Obwald, ce qui représente 1,16 % des apiculteurs. Les autres cantons se situaient nettement en dessous de 1 %.

3.3. Varroase

En Suisse, la varroase est considérée comme une épizootie à surveiller. Les inspecteurs des ruchers déclarent les cas qu'ils constatent lors des contrôles des ruchers. Depuis janvier 2022, un cas de varroase est défini comme suit : dans la colonie d'abeilles, il y a au moins quatre abeilles avec des ailes déformées et/ou ruche vide avec du couvain mort, fortement parasité par Varroa.

En 2025, 30 cas au total ont été signalés (75 l'année précédente), principalement entre mai et septembre. Ils provenaient des cantons suivants : Genève (11), Zurich (7), Zoug (4), Vaud (3), Argovie (1), Neuchâtel (1), Saint-Gall (1), Soleure (1), Valais (1). Le SSA part du principe que tous les cas de varroase ne sont pas signalés conformément à la définition. Les chiffres disponibles ne sont donc pas fiables.

4. Pertes hivernales

Les pertes hivernales (ill. 4) sont recensées par BienenSchweiz, l'association des apicultrices et apiculteurs de la Suisse alémanique et rhéto-romane, sur mandat d'apisuisse et en collaboration avec le Centre de recherche apicole (CRA) depuis l'hiver 2007/08 pour toute la Suisse et la Principauté du Liechtenstein, au moyen d'un sondage. Les données ont été collectées sous cette forme pour la dix-huitième fois. Au cours de l'année de référence, 1'065 apiculteurs et apicultrices (5,9 % des apiculteurs/trices) ont saisi des données exploitables. Le catalogue de questions a été harmonisé autant que possible avec les prescriptions du réseau international COLOSS (Prevention of COlony LOSSes). Cela permet non seulement de suivre l'évolution sur la durée en Suisse et au Liechtenstein mais aussi de comparer dans une certaine mesure les valeurs à celles de l'étranger.

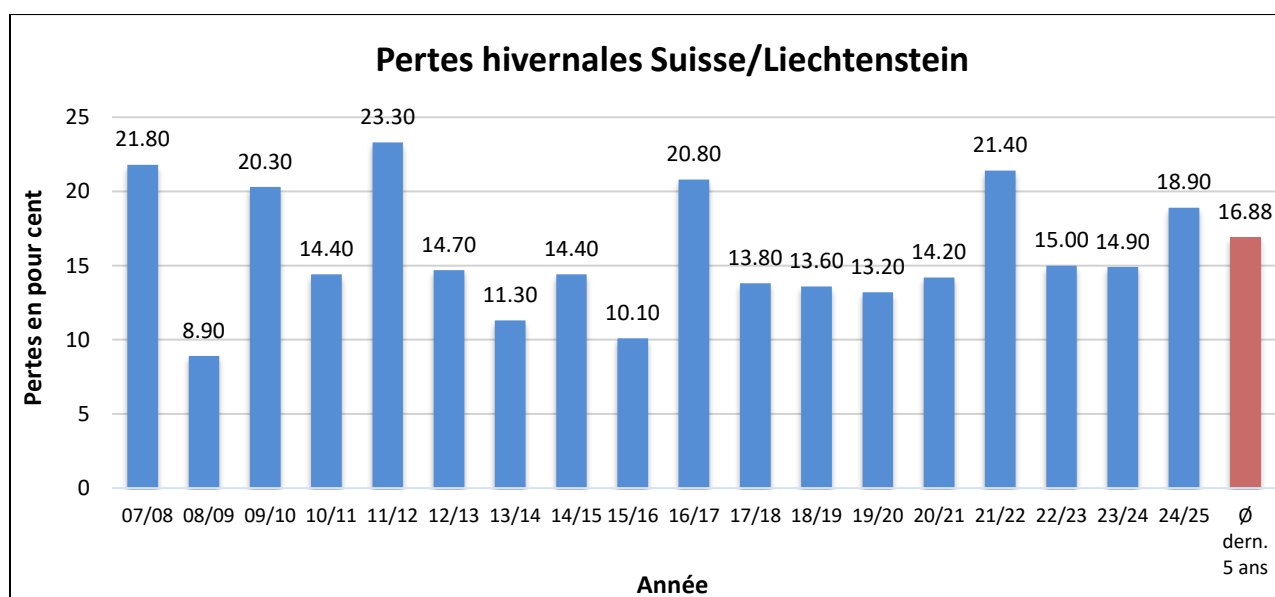


Illustration 4 : pertes hivernales au fil du temps

La statistique des pertes hivernales illustrée contient les pertes hivernales effectives des colonies d'abeilles en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Elles sont calculées en fonction de la différence entre le nombre total de colonies entrées et sorties de l'hiver et incluent

les colonies mortes, les ruches entièrement vidées de leurs abeilles, les colonies orphelines et les dommages naturels. Au cours de l'hiver 2024/25, les pertes hivernales se sont élevées à 18,9 %. Elles se situent ainsi au-dessus de la moyenne des cinq dernières années (ill. 4). 21,6 % des colonies supplémentaires, soit à peu près autant, ont été perdues avant l'hivernage (9,6 %) ou étaient trop faibles à la sortie de l'hiver (12 %) pour se développer en une colonie de production. Ainsi, 40,5 % des colonies ont manqué au printemps, soit 8,1 % de plus que l'année précédente. Ces pertes importantes sont probablement dues aux conditions difficiles rencontrées par les abeilles en 2024. Grâce à un printemps 2024 chaud, la reproduction du varroa a commencé 2 à 3 semaines plus tôt que d'habitude. De plus, le miel de mélézitose a posé problème à de nombreux endroits pendant l'été.

Les colonies qui ont hiverné en 2024/25 avec du miel de forêt ont présenté des taux de pertes nettement plus élevés (23,4 % avec du miel de forêt, 16,4 % sans miel de forêt). Étant donné que le miel de mélézitose était généralement contenu dans le miel de forêt en 2024, on peut supposer que sa mauvaise digestibilité a eu un impact important.

Des différences régionales ont également été observées durant l'hiver 2024/25. Avec 28,9 %, l'arc lémanique (cantons du Valais, de Vaud et de Genève) a enregistré le taux de perte le plus élevé. Le canton de Zurich (23,3 %) et le Tessin (22,5 %) se situaient également au-dessus de la moyenne nationale. L'hiver précédent, les pertes les plus importantes avaient été enregistrées dans la région de l'Espace Mittelland (Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel, Jura). Au cours de l'hiver 2024/25, elles s'élèvent à 17,5 %, soit un taux inférieur à la moyenne nationale. La situation est similaire en 2024/25 avec 17,6 % pour la Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG) et 16,5 % en Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG). La Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG) a enregistré le taux de perte régional le plus bas, avec 15,8 %.

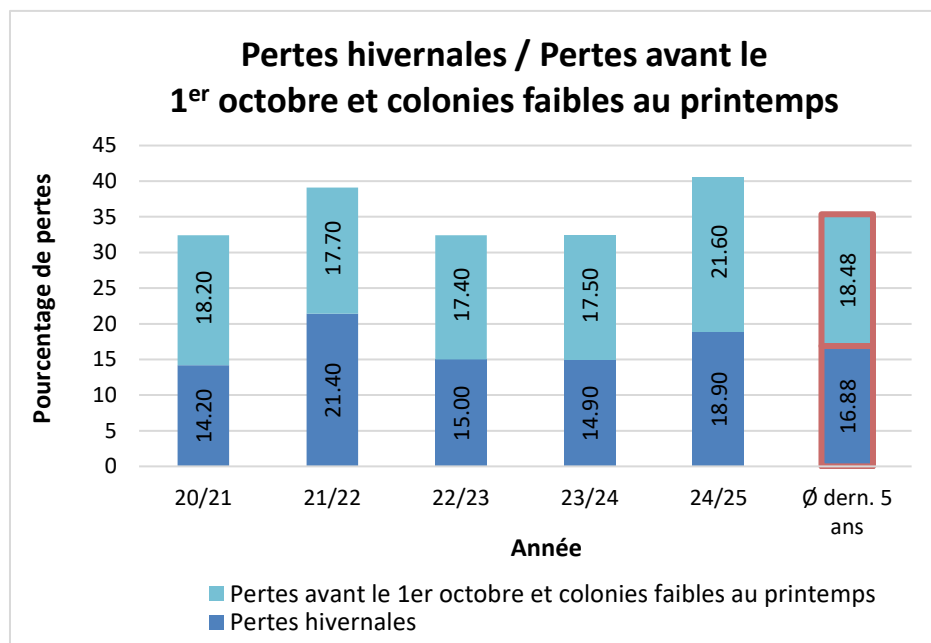


Illustration 5 : pertes hivernales comparées aux pertes avant hivernage et aux colonies faibles au printemps

Au printemps 2025, comme les années précédentes, un nombre relativement important de colonies étaient trop faibles pour se développer en colonies de production à la sortie de l'hiver. Il se peut que ces colonies étaient déjà faibles au moment de la mise en hivernage, que leurs provisions étaient insuffisantes ou que les conditions de leur emplacement étaient inadéquates. L'évaluation des colonies en automne et l'application systématique des mesures recommandées (réunion de colonies, remplacement régulier de reines, ainsi qu'une conduite

des colonies selon le concept varroa et le concept d'exploitation du SSA) permettraient de réduire ces pertes.

Par le passé, on a constaté que les zones les plus élevées (entre 1'000 et 1'800 m d'altitude) enregistraient le moins de pertes. Cela n'a pas été le cas cette fois-ci. Il n'y a eu aucune différence entre les différentes altitudes.

Pertes hivernales en Suisse et dans les pays voisins 2024/25				
	Nombre de réponses	Nombre de colonies	% d'apiculteurs fournissant des données	Pertes de colonies en % (y compris problèmes de reine)
Allemagne	11'548	131'104	7	19,2
France	18'500	261'562	24	21,9
Italie	602	?	1	19,8
Autriche	996	?	4	14,4
Suisse	1'219*	15'430	7	18,9

Illustration 6 : données issues du réseau COLOSS

* 1'219 réponses de 1'065 apiculteurs/trices

Si l'on compare les pertes hivernales suisses recensées par apisuisse aux données COLOSS (ill. 6), on constate que les pertes, comme les années précédentes, sont légèrement plus élevées dans notre pays qu'en Autriche. Elles sont cependant au même niveau qu'en Allemagne et en Italie. Seules les pertes en France ont été légèrement supérieures. Les données d'Italie sont cependant à considérer avec prudence, car seul 1 % des apiculteurs/trices a participé à l'enquête.

5. Menace de nouveaux ravageurs

Le petit coléoptère de la ruche *Aethina tumida* s'est établi en Calabre, dans le sud de l'Italie, ainsi qu'en Sicile. Cela représente une certaine menace pour la population d'abeilles suisses (principalement par le biais des importations). Le SSA déconseille strictement les importations. C'est la seule façon d'éviter ou de retarder l'introduction du petit coléoptère de la ruche, de *Tropilaelaps* ou d'autres ravageurs. Le SSA encourage la formation d'un nombre suffisant de jeunes colonies pour compenser d'éventuelles pertes.

En 2025, le frelon asiatique s'est propagé de manière fulgurante en Suisse. Seuls les cantons AI, AR, GL, GR, TI et UR n'ont encore fait aucune découverte.

5.1. Petit coléoptère de la ruche

Le petit coléoptère de la ruche, introduit dans le sud de l'Italie en 2014, a été signalé en 2025 dans un rucher sentinelle de Calabre. S'ajoutent à ces chiffres les cas confirmés dans des ruchers, 1 en Calabre et 17 en Sicile. Ces découvertes ont été annoncées via le [site web](#) prévu à cet effet. Selon les estimations du Service sanitaire apicole, tous les cas recensés en Calabre et en Sicile ne soient pas officiellement déclarés. De plus, selon les informations officielles, depuis 2019, les ruchers infestés ne sont plus assainis que de manière sélective. Cette pratique pourrait favoriser la poursuite de la propagation du parasite. L'éradication du coléoptère des ruches ne semble plus possible dans la région.

Afin de détecter le plus tôt possible une introduction d'*Aethina tumida* en Suisse et de pouvoir lutter immédiatement contre le petit coléoptère de la ruche, l'OSAV mène depuis 2015 le programme de détection précoce Apinella. Sur les 123 apiculteurs-sentinelles (ill. 7), 1'195

contrôles au total ont pu être évalués en 2025. Aucun coléoptère ou larve suspects n'ont été trouvés. La Suisse est donc toujours exempte d'infestation.

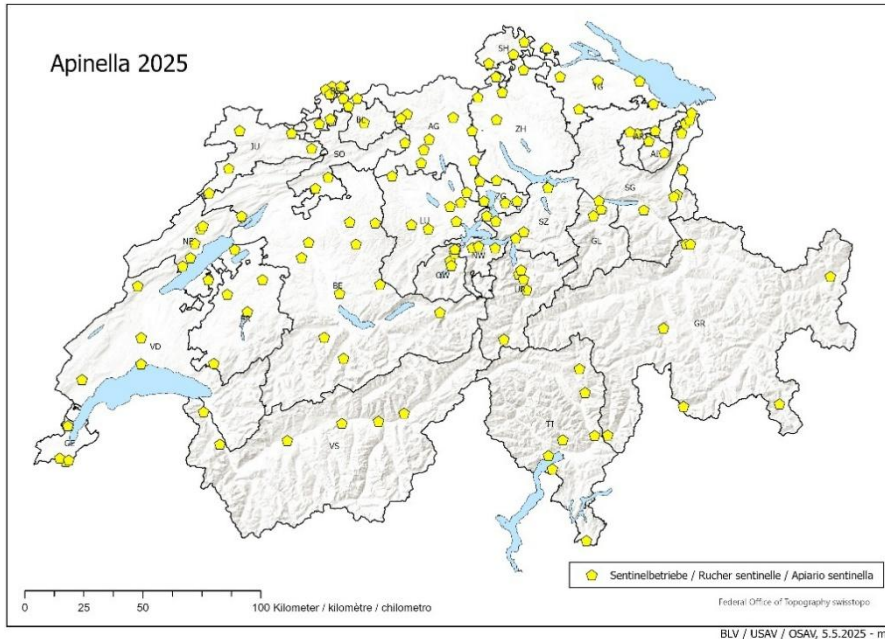


Illustration 7 : répartition géographique des ruchers sentinelles

5.2. Frelon asiatique

Le frelon asiatique est apparu pour la première fois en France en 2004, en Espagne en 2010, au Portugal et en Belgique en 2011, en Italie en 2012, en Allemagne en 2014, en Angleterre en 2016 et aux Pays-Bas et en Suisse en 2017 (ill. 8).

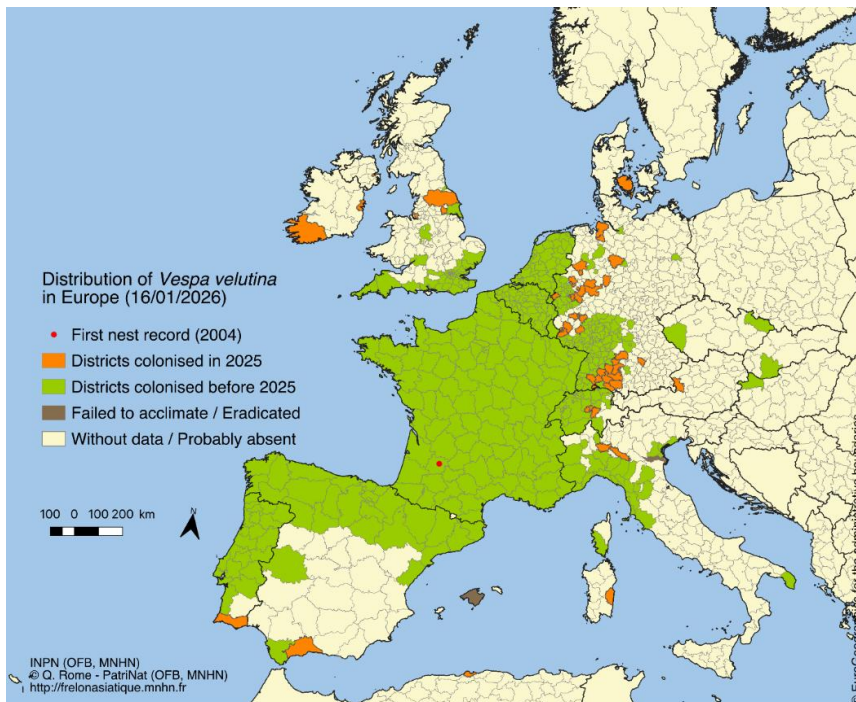


Illustration 8 : carte de distribution du frelon asiatique du MNHN, situation en janvier 2026

Jusqu'à fin juin 2023, le Service sanitaire apicole était le point de contact officiel pour les déclarations de suspicion de frelon asiatique en Suisse. Ensuite, la plateforme officielle d'annonce www.frelonasiatique.ch a été mise en service.

Le traitement des annonces faites via la plateforme www.frelonasiatique.ch a été effectué exclusivement par les responsables du site d'annonce. Les découvertes confirmées sont transmises par la plateforme aux responsables cantonaux et à info fauna. Ce dernier recense tous les frelons asiatiques découverts sur une carte de répartition (ill. 9). Au total, 14'891 observations de frelons asiatiques (individus et nids) ont été confirmées en 2025. Le pourcentage d'observations confirmées s'est élevé à 80,2 %, ce qui témoigne d'une prise de conscience croissante au sein de la population. À l'échelle nationale, 3'043 nids au total ont été recensés après élimination des doublons.

En 2025, le frelon asiatique s'est répandu légèrement plus rapidement que l'année précédente. Entre 2024 et 2025, on a observé une multiplication par quatre du nombre d'individus et de nids signalés. L'année précédente, les chiffres avaient été multipliés par 3, et deux ans auparavant, par 20 environ. En 2025 également, le territoire sur lequel le frelon asiatique a pris pied s'est agrandi de façon marquée vers l'est. De nouvelles zones colonisées ont à nouveau été observées, à grande distance des observations de l'année précédente. L'expansion de l'année sous revue (ill. 9) se situe à peu près dans la zone d'expansion climatique attendue (ill. 10).

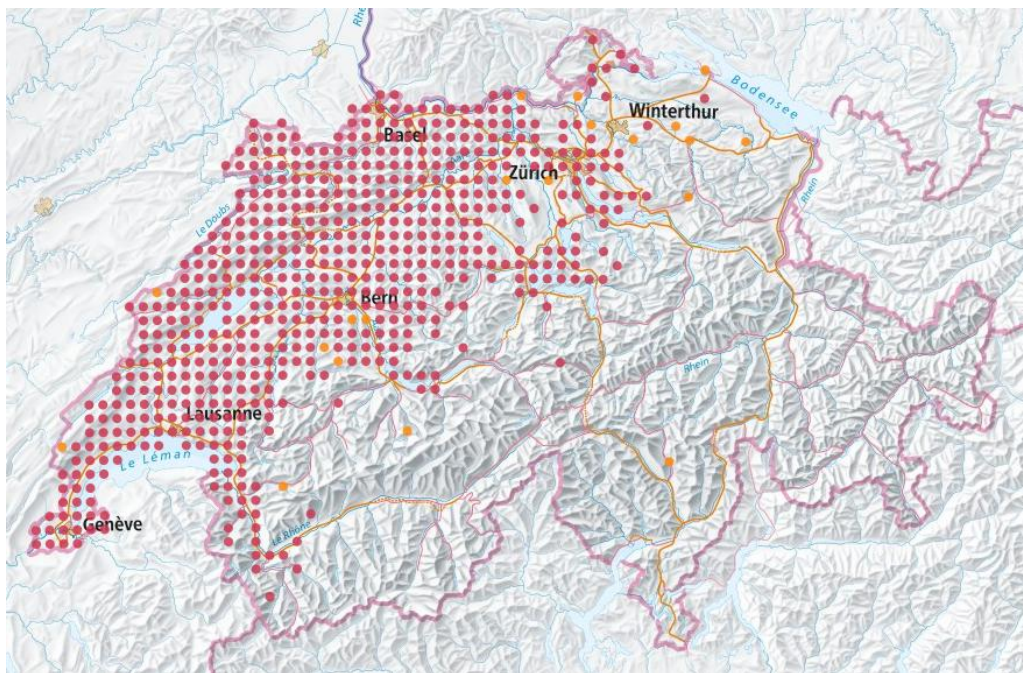


Illustration 9 : carte de distribution du frelon asiatique 2025 en Suisse (Source : info fauna)

- Observations en 2025 (insectes et/ou nids)
- Observations avant 2025

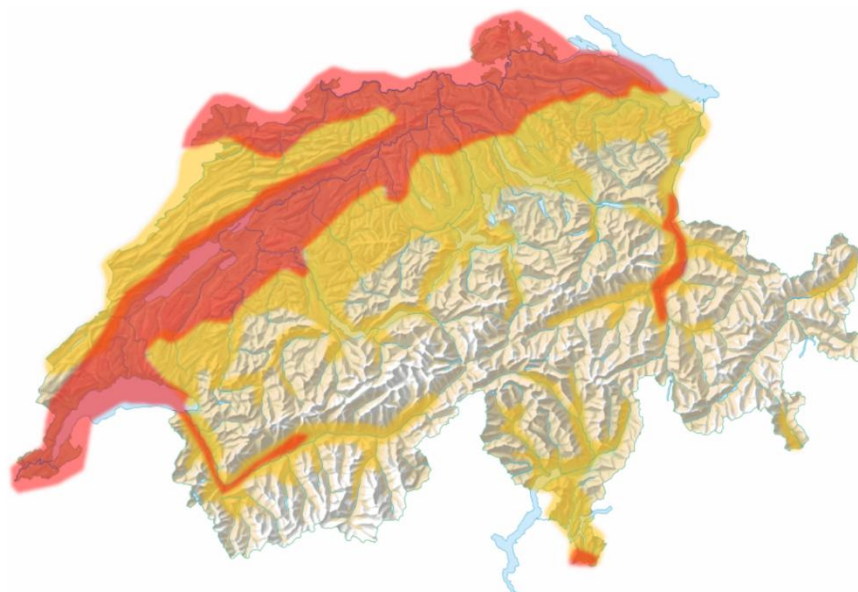


Illustration 10 : Les résultats d'un modèle bioclimatique (CLIMEX) montrent l'adéquation élevée (rouge) et moyenne (orange) des zones d'implantation possibles dans différentes zones climatiques de Suisse. (Données CABI et FiBL ; fond de carte Swisstopo)

Le « Cercle Exotique » n'a pas rédigé de nouvelles recommandations pour les cantons en 2025, mais a annoncé qu'il les réviserait en profondeur au printemps 2026.

En raison de l'absence de stratégie nationale, les conditions-cadres pour lutter contre la propagation du frelon asiatique sont très insatisfaisantes. Jusqu'à présent, l'espoir reposait sur la révision prochaine de la loi sur la protection de l'environnement (LPE, RS 814.01). Le patchwork national et les orientations très différentes d'un canton à l'autre ne devraient guère changer. La nécessité d'agir en rapport avec le frelon asiatique est reconnue tant par le Cercle Exotique que par l'OFEV. Les cantons sont mieux organisés que l'année précédente, mais face à l'évolution qui se profile, ils sont confrontés à de grandes interrogations. De nombreux cantons manquent de ressources financières et humaines pour agir conformément aux recommandations du Cercle Exotique.

La population est de plus en plus sensibilisée. Cela se traduit par un taux élevé de signalements de cas suspects qui ont pu être confirmés.

La Task Force, coordonnée par le SSA organise des formations pratiques et théoriques sur mandat des cantons. Celles-ci sont financées par les cantons, et depuis octobre 2023, par l'OFEV. La Task Force nationale a pour mission de donner au personnel d'exécution des cantons et aux spécialistes qu'ils mandatent (p. ex. des apiculteurs sélectionnés) les moyens d'appliquer des méthodes reconnues de recherche de nids afin de minimiser les dommages dus à la présence du ravageur. Au cours de l'année sous revue, la Task Force est intervenue dans les cantons suivants : VS, SG, LU, BE et TI. La destruction des nids reste la méthode la plus efficace pour mettre fin aux attaques contre les colonies d'abeilles. Le SSA et le Cercle Exotique continuent de déconseiller fortement l'utilisation de pièges. Il n'existe toujours pas de pièges suffisamment sélectifs pour pouvoir être utilisés sans dommages collatéraux. Des études en cours en Suisse (par exemple, article CABI dans la Revue suisse d'apiculture 03/2026) montrent que la chasse aux jeunes reines au printemps avec des pièges n'est ni efficace ni efficiente. Le taux de prises accessoires d'insectes non ciblés est extrêmement élevé. Des trous de vol protégés par une grille augmentent les chances de survie des abeilles. Il est nécessaire de développer une stratégie permettant la cohabitation avec *Vespa velutina*. La

bonne santé des abeilles, un approvisionnement suffisant en nourriture et des colonies fortes sont les facteurs clés pour y parvenir. Vous trouverez de plus amples informations sur les recommandations actuelles dans l'[aide-mémoire 2.7](#). «Frelon asiatique *Vespa velutina*» et dans le [document complémentaire](#) «Informations générales et utiles sur le frelon asiatique en Suisse».

Le frelon asiatique *Vespa velutina* n'est pas le seul frelon apivore qui pourrait se répandre en Europe occidentale dans les années à venir. Le frelon oriental *Vespa orientalis*, originaire du Proche-Orient jusqu'au sud de l'Italie, par exemple, pourrait devenir un autre danger potentiel. Cette espèce construit ses nids principalement dans le sol et les murs et s'est déjà établie en Espagne en 2012. Il est possible que son aire de répartition en Europe s'élargisse en raison du changement climatique. De premières observations ont été réalisées en Allemagne en 2024. En revanche, aucune annonce n'a été faite en 2025. Le danger pour les abeilles mellifères pourrait être comparable à celui du frelon asiatique.

5.3. Acarien *Tropilaelaps*

Cet acarien provoque dans une colonie des dégâts similaires à ceux de Varroa et peut transmettre des virus. En Suisse, *Tropilaelaps* est classé comme maladie à surveiller. La Suisse et l'Europe occidentale ne sont actuellement pas touchées par cet acarien asiatique. Une présence en Europe de l'Est (en Géorgie et en Russie) a été confirmée en 2024. En Crimée et en Biélorussie, il a été signalé en 2025, mais n'a pas encore été confirmé par des tests ADN (illustration 11). Le risque d'introduction par des imports d'abeilles ou de reines est important. Une fois *Tropilaelaps* établi, il est très probable qu'il ne soit plus possible de l'éradiquer.

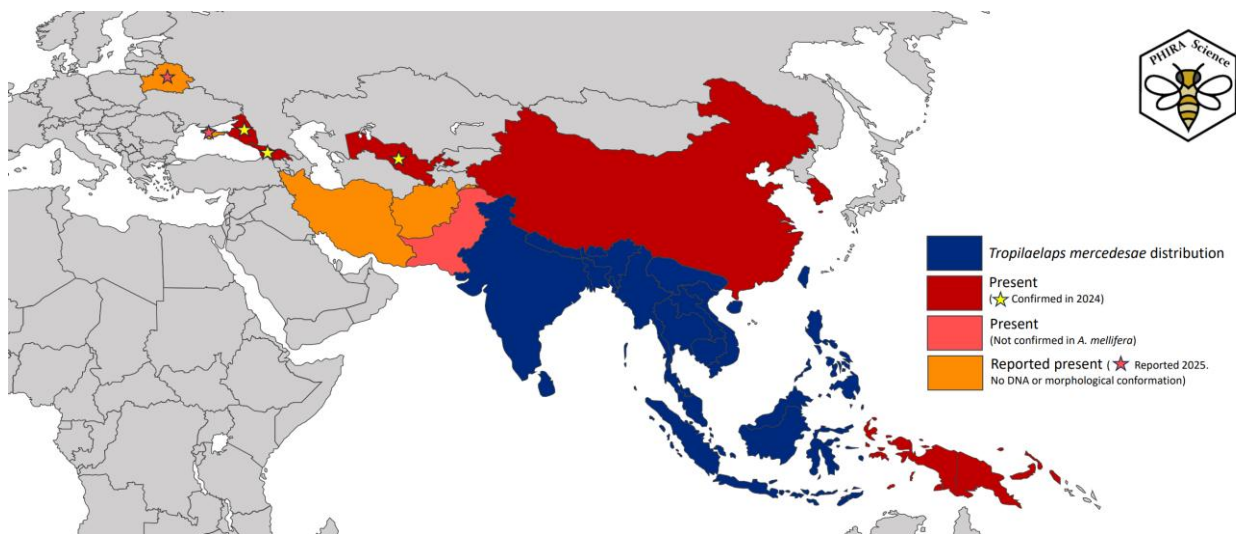


Illustration 11: Distribution de *Tropilaelaps*, PHIRA Science 2025

6. Enquête relative à la santé des abeilles 2025

En décembre 2025 et janvier 2026, le SSA a évalué la santé des colonies d'abeilles mellifères en Suisse et au Liechtenstein au moyen d'un questionnaire.

Au total, 579 personnes ont participé à l'enquête (427 en Suisse alémanique/au Liechtenstein, 124 en Suisse romande, 28 au Tessin). Cela représente 18 participants de moins que l'année précédente. Toutes les réponses reçues de Suisse et du Liechtenstein ont été prises en compte dans l'évaluation, même si cela signifie que certains cantons sont sur ou sous-représentés par rapport au nombre réel d'apiculteurs.

6.1. Maladies/ravageurs observés

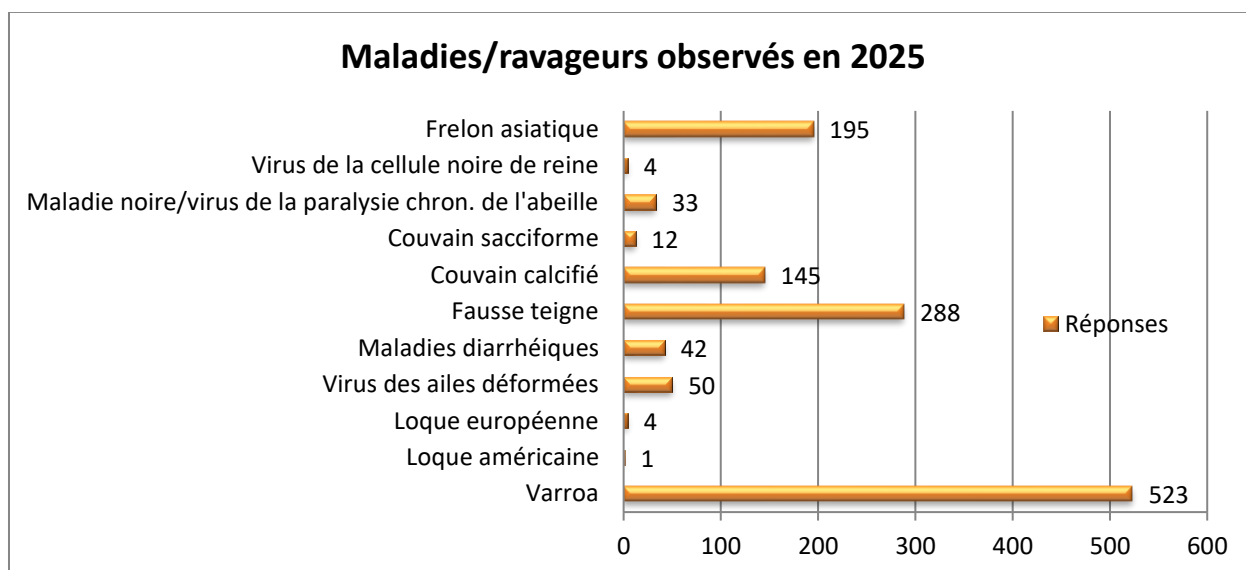


Illustration 12 : maladies/ravageurs observés en 2025

Comme les années précédentes, le varroa, présent dans toutes les colonies d'abeilles, a été le plus souvent constaté, suivi par les fausses teignes (ill. 12). Le couvain calcifié a été à peu près aussi fréquent que les années précédentes. Cette maladie touche surtout les colonies faibles (lors de l'entrée/sortie d'hiver ou en raison de la formation trop précoce de jeunes colonies suite à des pertes hivernales élevées). Le frelon asiatique a été observé beaucoup plus souvent que l'année précédente (87). Les observations de loque américaine et européenne se situent dans la moyenne des années précédentes.

6.2. Maladies/ravageurs posant le plus de problèmes

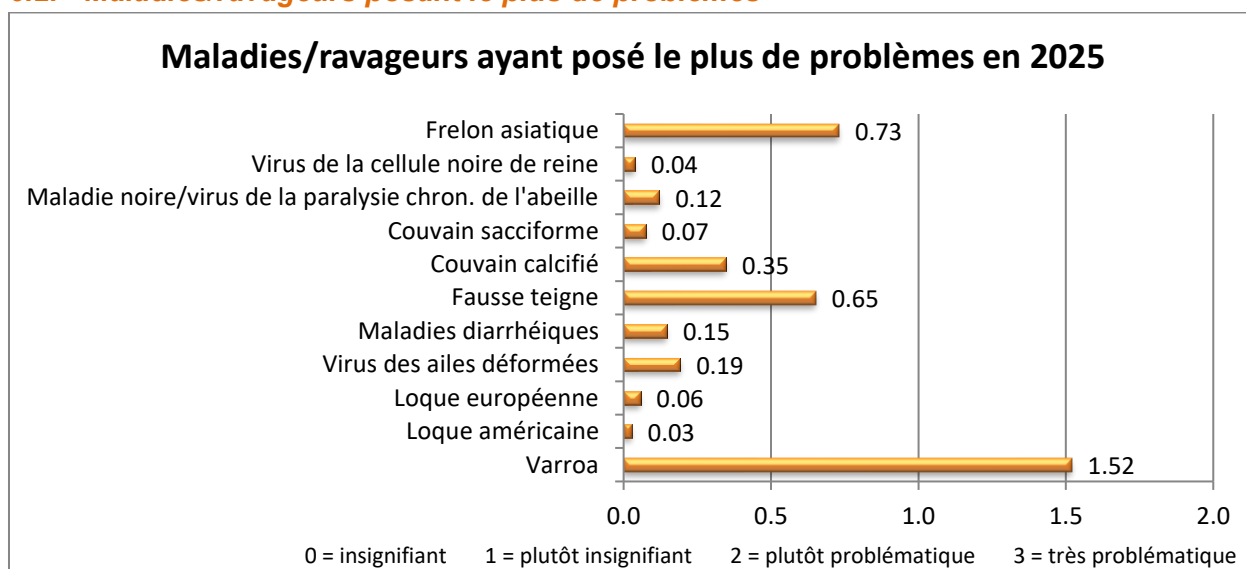


Illustration 13 : maladies/ravageurs posant le plus de problèmes en 2025

Comme l'année précédente, le varroa est jugé le plus problématique et arrive largement en tête, nouvellement suivi par le frelon asiatique, la fausse teigne, le couvain calcifié et le virus des ailes déformées (ill. 13).

6.3. Infestation varroa

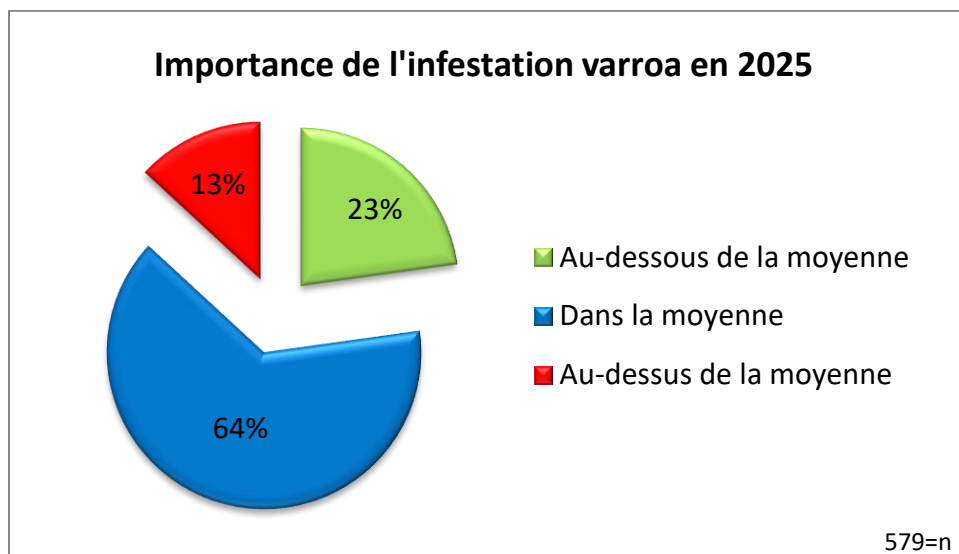


Illustration 14 : importance de l'infestation varroa 2025, comparativement à la moyenne des 3 dernières années

87 % des participant(e)s à l'enquête (contre 80 % l'année précédente) estiment que la pression varroa est moyenne ou inférieure à la moyenne. Comme moins de personnes estiment l'infestation comme étant au-dessus (13 %) qu'au-dessous de la moyenne (23 %), la situation liée à varroa en 2025 semble avoir été moins problématique que les années précédentes.

Certaines différences régionales sont apparues en 2025 : 24 % des apicultrices et apiculteurs de Suisse alémanique et 32 % au Tessin considèrent l'infestation comme inférieure à la moyenne. Une infestation supérieure à la moyenne a été constatée par 12 % des participants à l'enquête en Suisse alémanique et par 11 % au Tessin. En Suisse romande, les résultats sont moins positifs, 18 % des participants ayant signalé une infestation supérieure ou inférieure à la moyenne.

6.4. Paralysie chronique (CBPV)

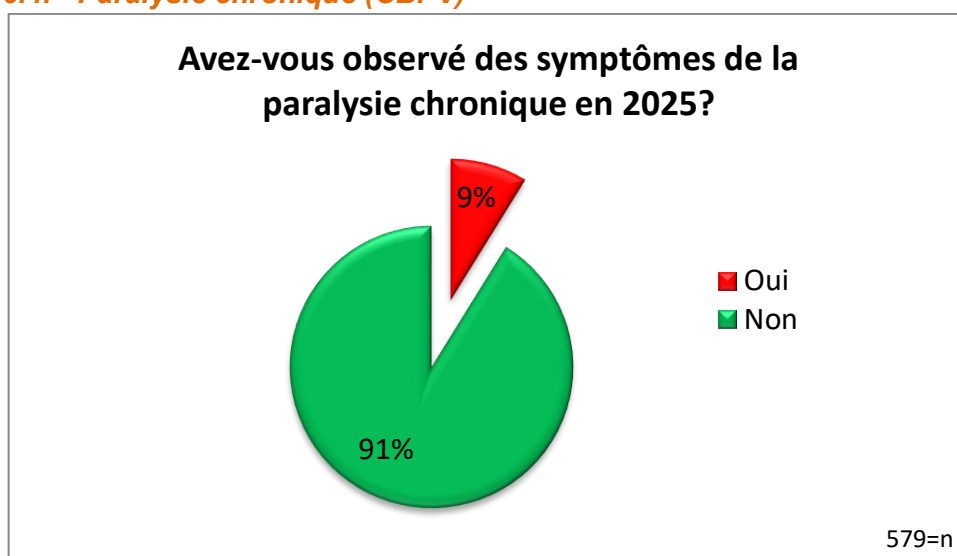


Illustration 15 : La question suivante été posée aux apicultrices/trices : «Avez-vous observé les symptômes suivants en 2025: abdomen gonflé, abeilles totalement noires, exemptes de poils et brillantes, semblent plus petites, abeilles incapables de voler ne pouvant que ramper, paralysie, tremblement?»

Selon l'enquête 2025, 9 % des apiculteurs (8 % l'année précédente) ont constaté des symptômes du virus de la paralysie chronique des abeilles (ill. 15). Cela correspond à la moyenne des dernières années. Au Tessin, le CBPV a été mentionné par 4 % des participants, en Suisse alémanique par 8 % et en Suisse romande par 11 %. Le CBPV est apparu surtout dans des colonies isolées et durant toute la saison apicole (mars à septembre).

6.5. Santé des abeilles en général

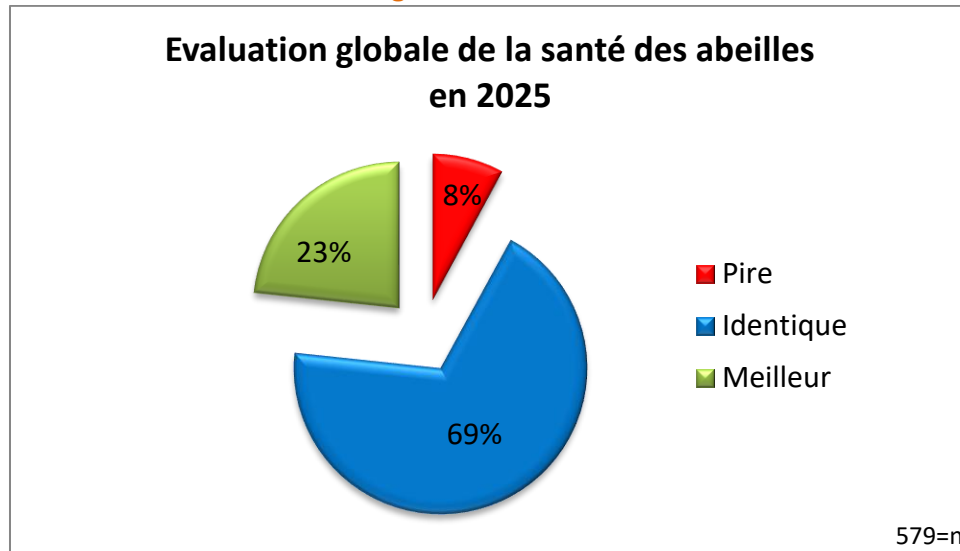


Illustration 16 : santé des abeilles en 2025, comparée à la moyenne des 3 dernières années

92 % des participants jugent la santé des abeilles identique ou meilleure que les 3 années précédentes (ill. 16). 8 % des apiculteurs ont jugé la santé des abeilles moins bonne. Lors de l'enquête précédente, la santé des abeilles avait été jugée pire par 15 % des participants. En Suisse romande 19 % ont jugé la santé des abeilles moins bonne (contre 6 % la jugeant meilleure), au Tessin 7 % (contre 39 % la jugeant meilleure) et en Suisse alémanique 5 % (contre 27 % la jugeant meilleure). Ainsi, la santé des abeilles dans son ensemble semble s'être améliorée surtout au Tessin et en Suisse alémanique.

6.6. Raisons d'une amélioration ou détérioration de la santé des abeilles

Le SSA a demandé dans le cadre de l'enquête ce qui peut être à l'origine d'une meilleure ou pire santé des abeilles.

Celles et ceux qui ont jugé que la santé des abeilles était meilleure l'attribuent principalement à des conditions météorologiques favorables (p.ex. bonne miellée) et des apiculteurs/apicultrices mieux formé/es.

Ceux qui ont jugé la santé des abeilles comme pire justifient cette évaluation principalement par les conditions météorologiques défavorables (p. ex. disette) et par l'apparition accrue de maladies/ravageurs.

6.7. Offre en nourriture des abeilles mellifères

Étant donné qu'une offre suffisante en nourriture est essentielle pour la santé des abeilles, le SSA a demandé aux participants à l'enquête s'ils avaient observé d'éventuelles carences en matière d'approvisionnement en nectar et en pollen.

Selon MétéoSuisse, 2025 a été la quatrième année la plus chaude depuis le début des mesures (derrière les trois années précédentes, 2022 à 2024). L'année 2025 a débuté avec des températures supérieures à la moyenne de janvier à avril. Après le deuxième mois de juin le plus chaud depuis le début des mesures, la chaleur est revenue modérément en août. Les mois d'automne ont été variables. Le mois de décembre a été l'un des plus chauds, en particulier en altitude. Les mois de janvier, juillet et septembre ont été particulièrement pluvieux.

Dans l'ensemble, les conditions météorologiques favorables au printemps et à l'été 2025 ont permis un bon approvisionnement en nectar et en pollen, ce qui se reflète également dans l'enquête par rapport aux années précédentes.

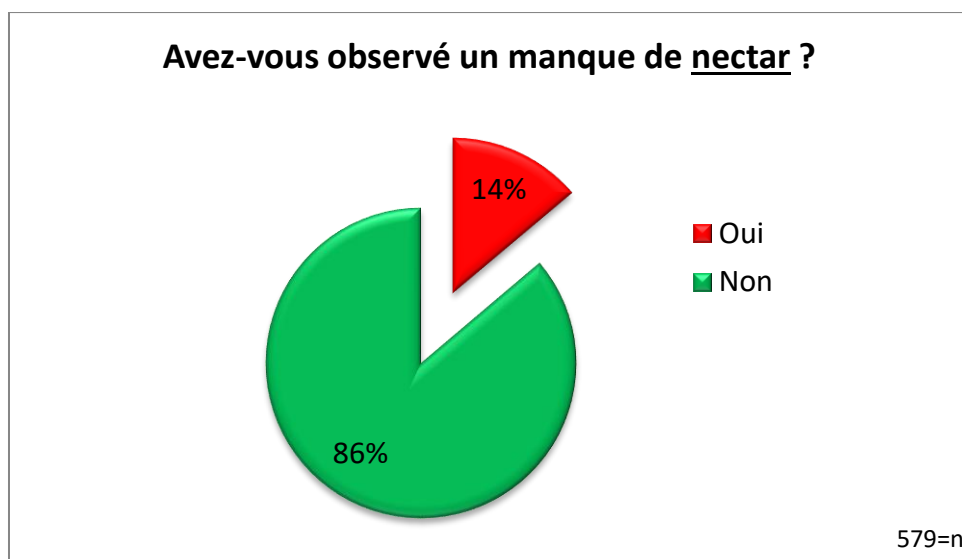


Illustration 17 : manque de nectar en 2025

14 % des personnes interrogées ont constaté un manque de nectar en 2025 (ill. 17). L'année précédente, 37 % des participants à l'enquête étaient concernés par ce manque. Contrairement aux années précédentes, il n'y avait pratiquement pas de différences régionales en 2025.

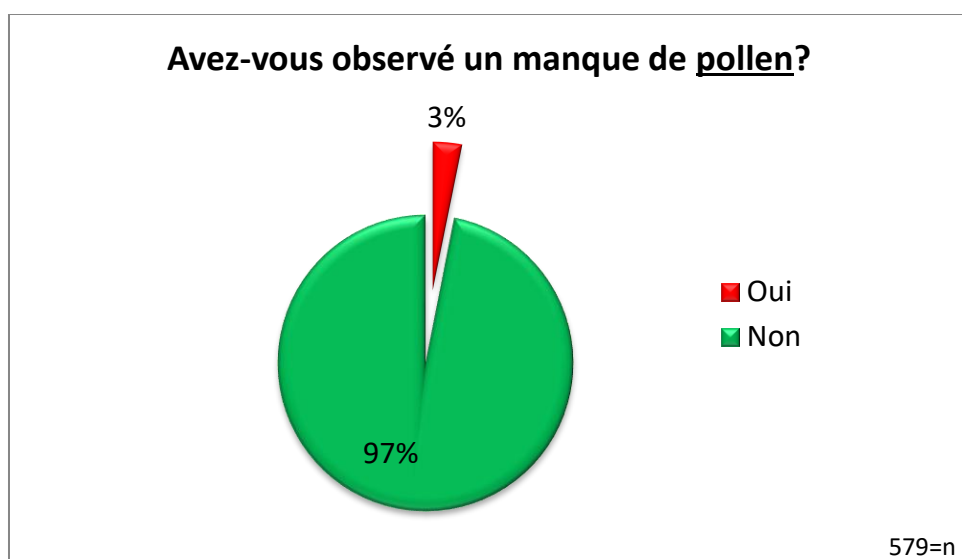


Illustration 18 : carence en pollen en 2025

En moyenne en Suisse, 3 % des personnes interrogées ont constaté un manque de pollen (ill. 18). L'année précédente, c'étaient 12 %. Au niveau régional, le manque de pollen se présente

comme suit : 11 % au Tessin, 5 % en Suisse romande et 2 % en Suisse alémanique.

7. Intoxications d'abeilles

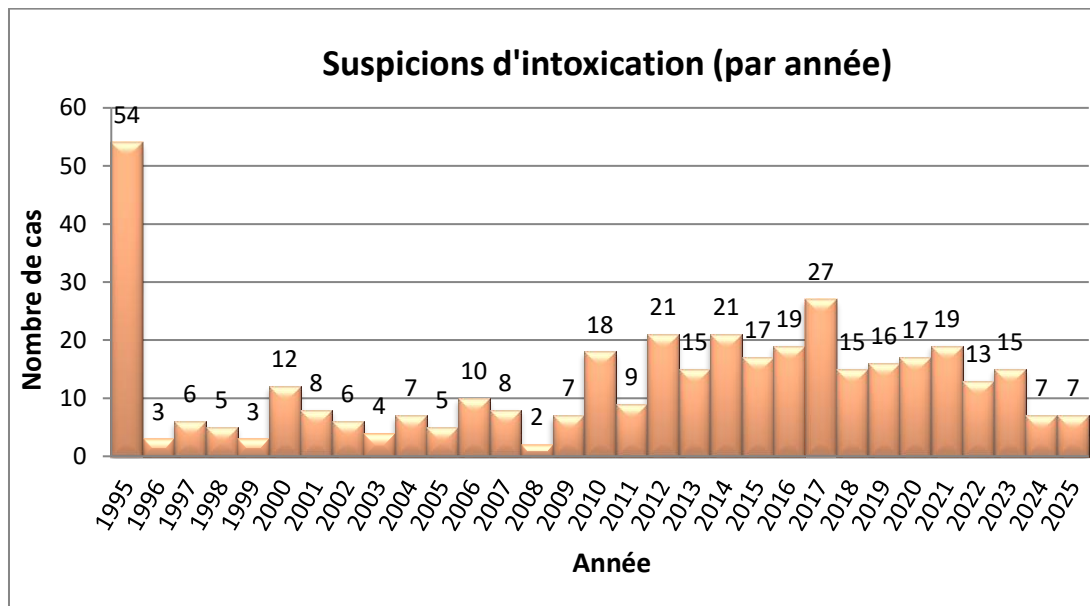


Illustration 19 : évolution des cas annoncés de suspicion d'intoxications

En 2025, comme l'année précédente, sept annonces de suspicion d'intoxication d'abeilles ont été signalées au SSA (ill. 19). Tous les échantillons d'abeilles ont été analysés par le laboratoire cantonal de Zurich à la demande du Service sanitaire apicole (SSA) afin de détecter d'éventuels résidus de pesticides. Quatre échantillons ont révélé des traces de substances actives. Dans le premier cas, on peut supposer que les colonies ont étouffé ; dans le deuxième cas, en revanche, la cause de la perte de la population d'abeilles reste incertaine. Quatre autres échantillons étaient très probablement liés à une présence du virus de la paralysie chronique des abeilles. On peut supposer que les fortes infestations de varroas dont avaient précédemment souffert les colonies concernées ont contribué à l'apparition de la maladie.

Enfin, le dernier échantillon analysé contenait des quantités mortelles pour les abeilles de thiaméthoxame et de clothianidine. Une intoxication aiguë extrêmement grave a pu être confirmée. La clothianidine est un produit de dégradation du thiaméthoxame. On suppose donc qu'un biocide contenant du thiaméthoxame a été utilisé à l'origine et que cette substance s'est partiellement dégradée en clothianidine avant et/ou après son absorption. Compte tenu de la quantité mesurée et des expériences faites les années précédentes, une intoxication par un produit phytosanitaire a pu être exclu d'emblée. En Suisse, six produits biocides contenant du thiaméthoxame sont disponibles pour la lutte professionnelle contre les insectes. Certains peuvent être utilisés contre les mouches. Outre les substances actives, ils contiennent également du sucre comme attractif et peuvent, s'ils sont mal utilisés, attirer les abeilles. L'utilisation de ces biocides largement répandus n'est soumise à aucune obligation d'enregistrement. Il n'était donc pas possible de savoir qui avait utilisé un tel produit, quand, où et comment.

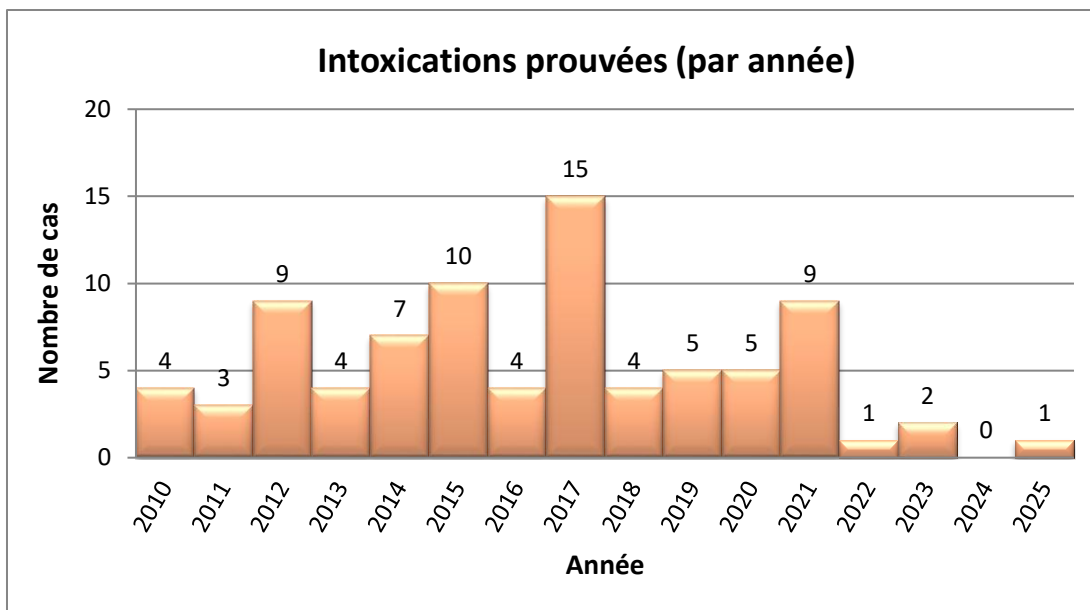


Illustration 20 : évolution des intoxications effectivement prouvées

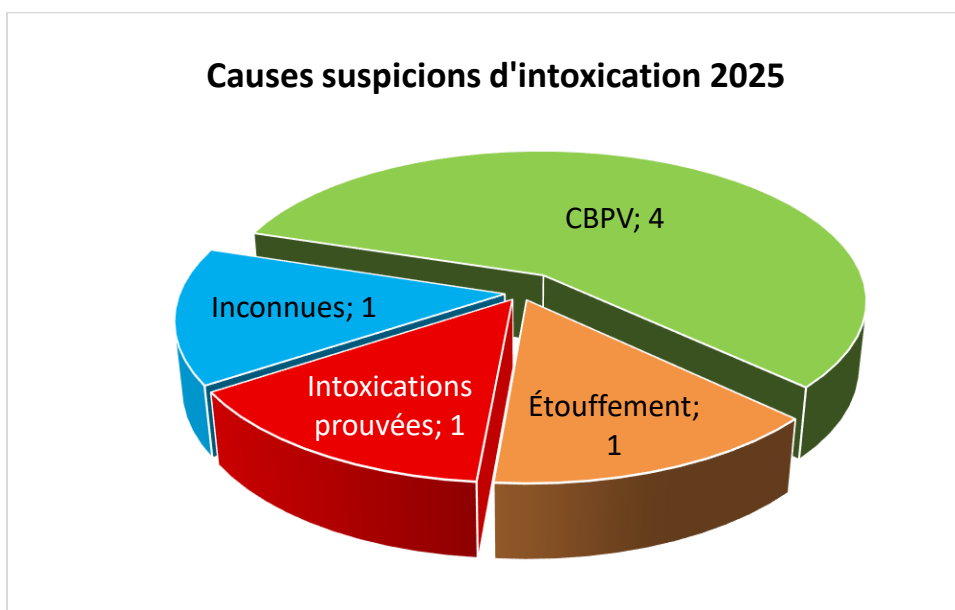


Illustration 21 : Causes de la mort des abeilles pour les annonces de suspicion d'intoxications 2025

Des détails supplémentaires sur les annonces de suspicion figurent dans le rapport séparé [«Intoxication d'abeilles 2025»](#).

Selon l'enquête 2025 sur la santé des abeilles du SSA, 6 des apiculteurs interrogés ont observé sur leur rucher des symptômes pouvant indiquer une intoxication au cours de l'année écoulée, dont 1 a annoncé sa suspicion au SSA. Pour le SSA, il est par conséquent évident que toutes les suspicions ne sont pas annoncées.

8. Résumé

En 2025, la santé des abeilles mellifères en Suisse et au Liechtenstein a montré de légers changements par rapport aux années précédentes. Des améliorations se dessinent dans certains domaines, des pèjorations dans d'autres. Considérée dans son ensemble, la santé des

abeilles en 2025 correspond à peu près aux années précédentes, avec une légère tendance à une année supérieure à la moyenne en termes de santé des abeilles.

Les cas de loque américaine et de loque européenne soumis à déclaration obligatoire ont continué à décroître au cours de l'année sous revue par rapport à l'année précédente.

En revanche, les pertes hivernales de 2024/25 sont supérieures à la moyenne des 5 dernières années. Les pertes hivernales dépendent fortement de la maîtrise de la charge en varroas. Le printemps précoce et doux de 2024 a probablement contribué à un développement plus important du varroa. De plus, en 2024, les colonies ont été fortement affectées par d'importants apports de mélézitose dans de nombreuses régions. Ces circonstances pourraient avoir contribué à des pertes hivernales supérieures à la moyenne.

La Suisse et le Liechtenstein sont actuellement exempts du petit coléoptère de la ruche. En revanche, la densité du frelon asiatique a fortement augmenté dans l'ouest et le nord-ouest de la Suisse. De plus, il continue à s'étendre vers l'est. Cela pourrait, dans une certaine mesure, menacer à l'avenir la santé des abeilles dans des zones fortement infestées et inquiète de plus en plus les apiculteurs. Des incertitudes apparaissent également en lien avec une éventuelle arrivée de l'acarien *Tropilaelaps*.

Dans l'ensemble, la santé des abeilles se situe à un bon niveau.